

véritable dont l'intégrité, la science, l'indépendance garantissent les arrêts. Lorsque ce tribunal ayant délibéré trouve des charges suffisantes pour motiver une mise en accusation, elle ordonne le renvoi du prévenu devant les assises,

Ainsi Lazare, de même que tous les auteurs d'un méfait passible de l'application des lois, franchit les trois funèbres degrés désignés par ces noms : l'*inculpation*, la *prévention*, l'*accusation*.

A chacun d'eux, il voyait s'élever davantage l'échafaudage de preuves sous lequel il pouvait tomber écrasé.

Tout en le rassurant, ces sages mesures l'effraient.

Les charges accumulées contre lui devenaient d'autant plus redoutables que l'on prenait des précautions plus grandes pour éviter une erreur funeste. Il se sentait positivement, absolument fatalisé sous le coup de la justice humaine, bien qu'il sentît que son âme innocente ne relevât que de la justice de Dieu.

Quels déclivements, quelles tortures éprouvait cet honnête homme, sous le coup des atteintes mortelles d'une accusation imméritée ! Le matin du jour où le juge d'instruction l'interrogea au Grand-Moutier, il crut que son innocence jaillirait subitement de ses réponses.

Quand il vit qu'on le gardait à vue, puis, qu'on l'enfermait, il se sentit tout troublé.

Le voyage de Redon à Rennes acheva de l'abattre.

La vie de la prison, le voisinage des mécréants qui l'entouraient, des moutons qui s'efforçaient de lui arracher des aveux, les visites qu'on lui faisait pour le surprendre, les insinuations de la Limace, les perfides conseils de Ronge-Maille, la langue de l'argot hurlée à ses oreilles, les projets d'avenir faits sans scrupule devant lui, décourageaient, affligeaient et torturaient son âme.

Il se trouvait le jour, la nuit, dans le dortoir comme dans le préau, entouré de misérables pour lesquels la paresse et l'insouciance avaient été les deux routes menant au vol qualifié.

La Limace commença ainsi. D'abord vaurien, il était devenu vagabond. Sa physionomie était cynique, et cependant intelligente. La paresse alourdissait ses membres, et l'on devinait l'activité dans son esprit.

Sa loquacité tenait de celle du charlatan, qu'il s'amusaît jadis à suivre sur les places publiques, dont il retenait les calembours, dont il répétait les lazzi et copiait les gestes.

Enfant il avait fui la maison paternelle ; plus tard il quitta son maître d'apprentissage. Il aimait le bruit, le mouvement, les cafés où l'on crie à tue-tête, les cabarets où l'on se jette des bouteilles, les endroits où l'on se rassemble. Il était né émeutier, par le seul fait qu'il eût souhaité avoir ses poches pleines d'argent, sans jamais manier un outil. Plutôt que de travailler, il couchait dans les bouges, mendiait, exploitait la crédulité des bonnes âmes, dupait la charité, mettait en œuvre ses prétendues industries, insouciant du lendemain, ne sachant plus s'il avait une conscience, ne faisant jamais la distinction du bien d'autrui d'avec le sien, quand il pouvait s'approprier de quelque chose. Doué d'une vue de lynx, d'une patience habile, se traînant partout, se faufilant par toutes les ouvertures, racontant ses tours avec une simplicité effrayante, et calculant froidement qu'il pouvait s'attendre au maximum de la peine, la Limace s'était attaché à Lazare.

Ronge-Maille était d'une nature tout autrement perverse que la Limace. Il commettait des crimes nom-

breux, les avouait, échappait à l'expiation le plus souvent qu'il pouvait, mais répugnait cependant moins que la Limace. Une certaine franchise de regard faisait un peu oublier son front déprimé et ses mouvements de tête félines et bas. Sa gaieté semblait plus vraie que celle de la Limace ; accoutumé à régner à la prison commune comme au bagne, il n'avait pas tardé à prendre sa place dans la prison de Rennes.

Il témoignait à Lazare une brutale amitié. On eût dit qu'il se serait parfois trouvé heureux de lui rendre service, ce qui ne l'empêchait pas de rire en répétant que le fermier était innocent, car Ronge-Maille ne croyait à l'innocence de personne. Son existence individuelle lui faisait mettre en doute l'honnêteté de toutes les vies.

Et pourtant, quand Lazare s'éloignait pour songer seul, la tête baissée, comme s'il eût compté les pavés de la cour, Ronge-Maille empêcha qu'on vint troubler cette triste rêverie. Toute pitié n'était pas morte en lui : il comprenait que celui qui subit une première condamnation est plus ému que l'homme qui s'est évadé trois fois du bagne, et qui se met à rire quand on lui désigne un avocat d'officier.

— Il n'est pas formé ! disait-il à ses camarades ; mais que seulement on ne le fauche pas et qu'il parte avec la même châfne que moi, et vous le verrez, avant dix ans, ayant gentiment sauté par-dessus les murs, et chourinant sa besogne tout aussi bien qu'un autre. Ce qui faisait peut-être plus souffrir le pauvre Lazare que l'emprisonnement en lui-même, c'était justement cette vie forcée, quotidienne, de toutes les heures, avec des hommes profondément pervers. Le dégoût l'éloignait d'eux ; ils le comprenaient et redoublaient leurs ignobles discours, leurs avances, leurs persécutions.

Lazare tentait-il de se réfugier dans le cher souvenir de sa femme, un horrible couplet, une phrase épouvantable le rejettait dans le présent. Il tremblait lui-même que le souffle empesté de ces haleines immondes, que les confidences de ces vies exécrables, que les conseils pernicieux ne vinssent à troubler son cœur épuisé, sa raison ébranlée, à tuer ce corps robuste capable de supporter toutes les fatigues du labour, mais qui s'exténuait dans ce milieu fétide.

— Hélas ! se disait il, même au milieu de mes amis, même au sein de ma famille, pourrais-je oublier jamais dans quel milieu j'aurai vécu durant trois mois, et l'opinion de tous me protégera-t-elle contre la défiance de quelques-uns ?

Ou a déjà bien des fois agité la question de séparer les accusés des uns des autres. Dans ce cas, c'est l'acquittement, et non point la condamnation qu'on prévoit. Il s'agit de défendre l'avenir de l'homme sur le sort de qui le jury n'a point prononcé, et qui reste jusqu'à cette heure sous la protection des lois.

Elles s'apprêtent à le frapper, je le veux bien ; mais enfin le jugement n'est que suspendu. Le tribunal jusqu'au moment de l'arrêt ne doit, même dans un accusé, voir qu'un innocent. Jusqu'au dernier moment, jusqu'à la limite suprême, il n'est que cela pour la foule et pour la société. On prend toutes les précautions possibles pour le défendre contre une erreur, ne devrait-on point le préserver avant toute chose d'un contact dégradant, et ne pas lui imposer avant le jugement qui le condamnera s'il y a lieu, une peine morale aussi grande que tous les châtiments corporels qui lui seront infligés plus tard ?